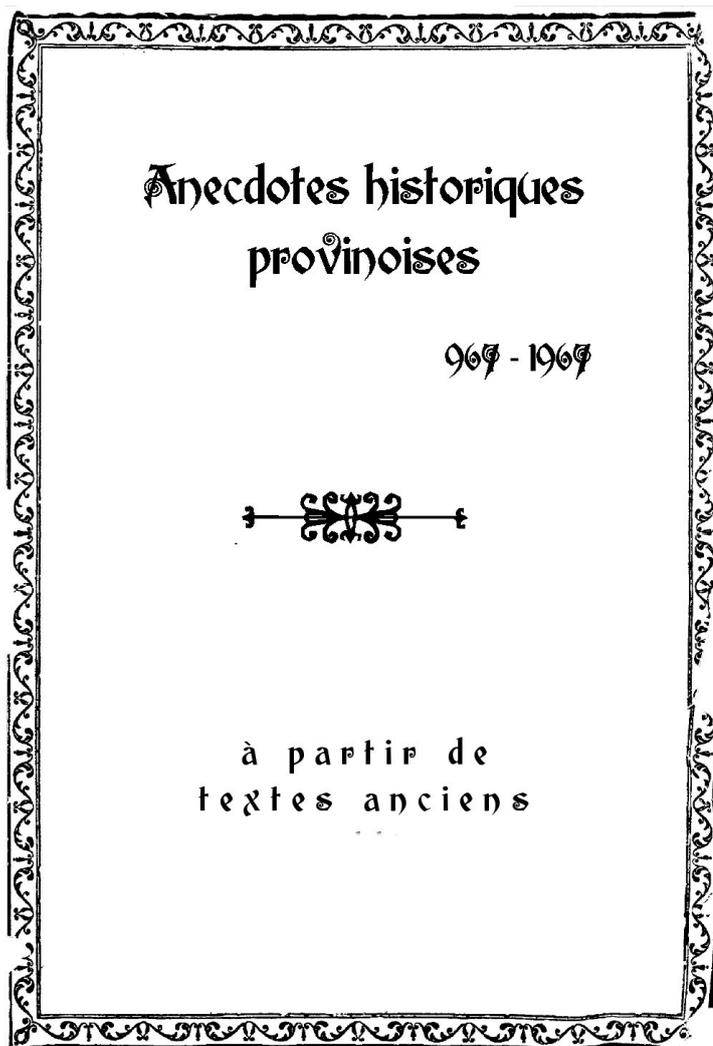


Anecdotes provinoises

1967 - 1967

La Grande Guerre II





**Vous pouvez enrichir ce recueil
en proposant vos propres recherches, analyses
ou documents iconographiques.**

**Contact :
michel.leclercq@free.fr**



La Grande Guerre

C'est un spectacle réellement impressionnant que celui de toute cette région, aujourd'hui dévastée comme par un cataclysme, et ruinée pour longtemps.

(56)

Provin est cité dans un journal berlinois de 1915

Beilage des Berliner Lokal-Anzeigers

Nr. 137 Dienstag, 15. Juni 1915

Bilder vom Tage



Seldpost einer deutschen Infanteriedivision in der Ortschaft Provin (südwestlich Lille).

Dans la rubrique *Un jour, une image* du supplément au *Berliner Lokal Anzeiger* paru le 15 juin 1915, figurent des photographies prises sur les fronts (Pologne, Serbie, Italie, Russie, Constantinople, ...) dont ce cliché pris de la petite place de l'église montrant les soldats stationnés rue Nationale, à l'angle de l'actuelle rue Léon Gambetta. La légende précise : *La Poste aux Armées d'une division d'infanterie allemande dans la localité de Provin, au sud-ouest de Lille* (57).

Malgré les images transmises maintenant quotidiennement aux journaux télévisés, il est difficile de concevoir et de se représenter la barbarie voire l'inhumanité de cette guerre dite « Grande Guerre ». *Des villages écrasés et mêlés à la terre ; des villes dévastées par le feu ; une terre retournée par un incessant pilonnage ; des vies anéanties, civiles ou militaires ; des êtres humains déchiquetés, gazés, défigurés ; des disparus et des morts, dix millions de toutes nationalités, Français, Allemands, Russes, Autrichiens, Anglais, Belges, Serbes, Italiens, Canadiens... La Première Guerre Mondiale a profondément marqué le monde et l'Histoire du 20^e siècle. Son spectre plane encore, malgré son éloignement dans le temps, en particulier dans les Balkans, point d'origine de cette Grande Guerre un certain 28 juin 1914, peut-on lire à propos de celle dont on disait, choix malheureux, qu'elle serait la Der des ders.*

Les autorités civiles et militaires, autorités s'écrit tés : cette phrase écrite en tête d'une page traduit le côté perfectionniste du Provinois Léon Dujardin (né en 1871, décédé en 1941) qui, dès 1890, avait pris l'habitude de tenir des petits carnets à la couverture rigide noire : impressions lors de son séjour à l'hôpital pour cheville blessée, comptes, adresses de personnes rencontrées, mots à retenir, pour mémoire comme il l'écrit souvent, listes de personnes en responsabilité, et aussi naissances, décès, mariages, etc. Dans l'un de ses carnets figurent quelques notes retraçant la vie quotidienne des Provinois pendant la « Grande Guerre ». Blessé, amputé de la main gauche, le 22 septembre 1890 à l'âge de dix-neuf ans et cinq mois dix jours, il était âgé de 45 ans en 1914. Secrétaire de mairie à partir du 11 avril 1917, régisseur comptable du 21 janvier au 12 décembre 1925, il a exercé plusieurs professions (distributeur de journaux, mineur, commissionnaire, garde de nuit) et a commencé chez Em. Damageux le 4 Août 1915. Il a noté l'une de ses premières livraisons : Porté chez Clémence le 15 Septembre – Savoir 3 caleçons, 1 essuie-mains, 1 morceau serge bleue, 1 morceau noire, 1 morceau Vichy, 1 morceau drap noir, 1 morceau flanelle blanche, 1 morceau drap. Voici quelques notes relevées (Merci à Marie-Thérèse, petite-fille de Léon Dujardin, qui a accepté que soient publiés les extraits des carnets et les photographies) :

Publication du 31 Août 15

Toutes personnes qui ont des chiens doivent payer une taxe, tel que

1 chien 10 marks 12,50

2 chiens 30 marks 37,50

3 chiens 70 marks 87,50 pour l'année commençant demain le premier septembre.

Le 14 mars 1916 – 5h soir

Ce jour un terrible accident est arrivé à Provin. Quelques obus sont tombés, 3 malheureuses victimes ont trouvé une mort affreuse.

Elise Delval, 19 ans (Fille de Louis Delval et Marie Sidonie Leclercq, couturière)

Julienne Delcroix, 17 ans

Jeanne Lemaire, 17 ans (Fille de René Lemaire et Marie Appoline Fauquenoy)

Céline Lemaire, sœur de cette dernière, est blessée

Marianne Leborgne a un pied enlevé, voir la suite de ses blessures. Il ajoute plus tard : Céline est guérie. Marianne a le pied enlevé.

Le 10 Avril 1916

Augustin Crombecque a les deux jambes coupées à la gare ; est mort ce jour à Annœullin.

31 juillet 1916

Terrible journée, des bombes sont tombées en faisant des dégâts matériels un peu partout, depuis chez Demol jusqu'à chez Rucquois mon parrain, ici une victime. Leborgne Louis B (?) est blessé gravement. Mort le 1^{er} avril à Annœullin.

Le ressentiment envers certaines femmes

Horrible mémoire de la guerre 1914-15-16 sur la conduite des femmes n'ayant aucunement à cœur l'éloignement de leur mari, frère ou père, malgré les malheurs qui fondent sur nous et malgré les horreurs de la guerre.

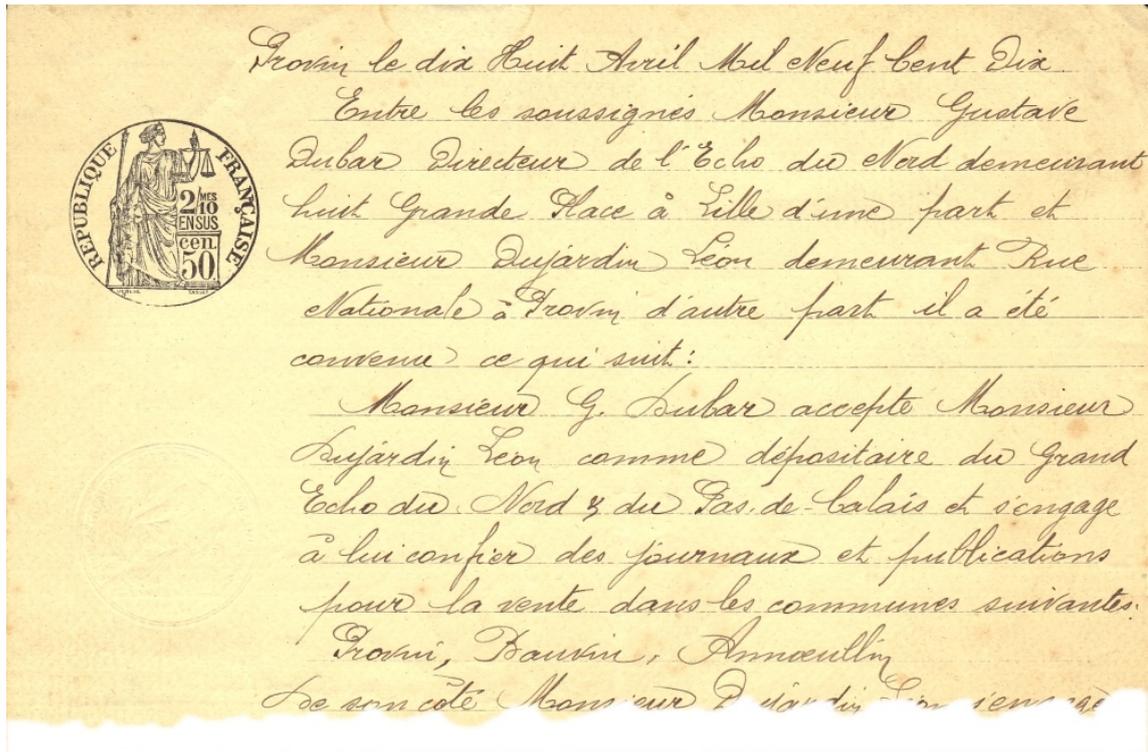
La question de la contribution

Le 3 juillet 1916, réunion des principaux contribuables de Provin pour discuter la question de la contribution de 83 110 francs à payer. Étaient présents Laignel André, Laden Jean-Baptiste, Beaussier Jean-Baptiste, Gamelin (?) Louis, Mme Fourmaux, Féron Ducatel, Delerue Jean-Baptiste, Mortelecque Martial, Mortelecque François.

Ci-dessous Léon Dujardin, en 1908



En 1910 il signait un contrat avec L'Écho du Nord et du Pas-de-Calais



Le 8 octobre 1914

Dans un petit ouvrage de soixante pages, un auteur anonyme rend hommage au 10^e Dragons, régiment qui prit part aux cinq campagnes contre l'Allemagne entre 1914 et 1918 ⁽¹⁷¹⁾. L'auteur résume avec lyrisme les faits d'armes du régiment depuis sa création et en vient à la triste époque évoquée dans ce chapitre : *Enfin, le voile de Deuil va se déchirer au soleil du siècle levant, du tocsin de l'an 14 au « Te Deum » de l'an 18.*

Le 15 août un corps de cavalerie est constitué sous les ordres du général Conneau ; le 10^e Dragons en fait partie, et participe à la marche sur Sarrebourg. Puis le 10^e Dragons est engagé dans les combats de Moncel, Saint-Boing, Epernay, Saint-Barthélemy, Château-Thierry, Chéry, Pontavert. Par petites étapes, où l'on s'efforce de remonter l'état des chevaux, le régiment se porte vers le Nord en longeant, en arrière de Compiègne, le front déjà stabilisé. Le 26 septembre le régiment est à Bapaume, le 4 octobre à Arras, le 7 à Haisnes, le 8, les 3^e et 4^e escadrons sont en arrière du pont de Meurchin que défend avec une section du 152^e d'infanterie le peloton Massacrier, qui vient d'y passer la nuit. Ils repoussent pendant toute la matinée les tentatives ennemies. À midi 30, le peloton réussit avec peine à se décrocher, par ordre, et les escadrons rejoignent le régiment qui cantonne à Cambrin. Pendant ce temps les 1^{er} et 2^e escadrons au combat à pied, à Bauvin-Provin, refoulent les attaques de l'infanterie allemande, et, grâce aux renseignements qu'ils fournissent, l'artillerie qui les soutient détruit plusieurs mitrailleuses ⁽¹⁷¹⁾.

Le 10^e Dragons se dirigera ensuite vers Vermelles, Cambrin, Annequin, où *le contact est pris avec l'armée anglaise*. Puis ce sera Béthune et la progression vers la Belgique (171).

À la même date, lit-on cette fois dans l'*Historique du 6^e Régiment de Dragons* (304), le 8 octobre, *poursuivant son mouvement vers le Nord, la 1^{ère} DC franchit le canal de la Bassée. La 5^e BD a pour mission, avec une batterie d'artillerie, d'attaquer la droite ennemie à Provins* (imprimé avec S). *Des tranchées ont été creusées par les Allemands au Sud d'Annœullin. Le 1^{er} demi-régiment prend position sur le ruisseau, qui coule au Nord du bois Muirou, pendant que la batterie soutenue par le 2^e demi-régiment canonne les tranchées adverses. À la nuit, la 5^e BD rompt le combat et se retire sur Sainghin-en-Weppes* (304).

1914 – 1918 : L'occupation de Provins

Dans son ouvrage *Provins durant la guerre 1914-1918* (134) Louis Bottin signale l'arrivée des Allemands à Provins deux mois après l'entrée en guerre : *Dès le premier jour de l'installation des Allemands dans Provins le 10 octobre 1914, de la viande fut réquisitionnée chez les bouchers et les chevaux de trait récupérés dans les fermes.*

Le poste de commandement allemand se trouvait rue Nationale, près de la mairie actuelle. Les officiers avaient réquisitionné, pour leur logement, la belle bâtisse appelée *Château Lesage*, non loin de la gare. L'unité de cavalerie avait élu domicile à la Brasserie Cordier, rue Nationale également. L'infanterie était cantonnée à l'école Notre-Dame. Les transmissions radio étaient abritées dans la fabrique de chicorée située à la sortie du village vers Annœullin. La gare était investie et la ligne de chemin de fer était réservée à l'usage exclusif des occupants. Les ateliers de tissage ou de confection travaillaient au bénéfice de l'envahisseur.

1915 : Petite annonce

BOCQUET (Théodore), de PROVINS (Nord), réfugié à AILLOUAGNE (P.-de-C.), dem. nouvelles de parents et amis.

Parue dans l'Ouest-Éclair le 29 juin 1915, 321^e jour de la guerre (291)

Délibérations du Conseil municipal

Il ressort de la lecture des comptes-rendus des délibérations du Conseil Municipal (58) que les décisions qui étaient le plus couramment prises avant 1914 ne peuvent plus l'être, ni même discutées. En effet, comment nos anciens auraient-ils pu discuter éclairage, matériel d'enseignement, portions ménagères, fêtes, assainissement, bureau de poste, alors que le village était occupé, dévasté, rançonné ? Alors que les hommes, s'ils n'avaient pas été appelés sous les drapeaux, se demandaient quotidiennement comment faire en sorte que leur famille survive ?

L'Allemagne déclare la guerre à la France le 3 août 1914. À compter du Conseil du 11 septembre 1914, M. Menu, maire, absent, est remplacé par M. Emile Damageux, adjoint, qui exercera les fonctions de maire jusqu'en 1918. Siégeront avec Emile Damageux : Lucien Malbranque et Joseph Duriez, conseillers municipaux. À partir du 11 avril 1917 se joindra Léon Dujardin, secrétaire. Seront votés des secours en nature aux enfants pauvres dont les soutiens sont sous les drapeaux ; d'ailleurs la volonté d'améliorer le quotidien des Provinois sera une constante tout au long de ces années terribles. Dès le mois d'août 1914, le Conseil Municipal devra donc faire face à deux préoccupations essentielles. La première sera de venir en aide à la population démunie, otage, exploitée et maltraitée. La seconde sera de « satisfaire » les exigences allemandes, tant en impôts qu'en marchandises de toutes sortes. Déjà le 11 septembre 1914 il fallait faire un choix, économiser, tout en restant équitable :

Le Conseil municipal, [...] considérant que les bénéficiaires des allocations journalières (décret du 2 août 1914) touchent une somme suffisante pour subvenir aux besoins du ménage en tenant compte de l'absence du mari et de la suspension du paiement des loyers, décide que les enfants dont les parents ont touché l'allocation seront éliminés des cuisines populaires à partir du lundi 14 septembre inclus et que lesdites cuisines continueront à fonctionner pour les enfants de moins de 13 ans de ceux qui sont partis à la deuxième mobilisation et de ceux en chômage.

Mais rien de tout cela ne peut se faire sans argent. La plupart des villes et villages, dont Provin, émettront des bons communaux, aussi appelés billets de nécessité (qui seront en ce qui concerne Provin retirés de la circulation à partir du 1^{er} avril 1917).



Le 18 novembre 1914 par suite d'insuffisance de fonds, le Conseil fait sa première demande de prêt, auprès de la ville de Seclin, qui a émis des bons communaux. Le 20 février 1915 un emprunt est voté, à valoir après guerre pour rembourser la ville de Seclin. Mais à la suite des circonstances graves traversées, la commune ne dispose plus de fonds suffisants et demande un prêt auprès de la ville de Lille, qui a émis des bons communaux. Ce sera le premier d'une longue série : le Conseil Municipal sollicitera à de nombreuses reprises un prêt auprès de la ville de Lille.

Voici le texte de la délibération du 20 février 1915. Ce texte sera repris lors d'un grand nombre de nouvelles demandes de prêt :

En raison des circonstances graves que nous traversons, le Percepteur et le Receveur Municipal se trouvent privés de toutes communications avec les services du Trésor. Ils ne disposent plus de fonds suffisants pour faire face au paiement de toutes les dépenses d'assistance aux familles nécessiteuses et il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour que la Commune puisse se substituer à l'État et au Département dans le règlement des dépenses dont il s'agit, dépensent dont l'État et le Département garantissent le remboursement.

J'ai appris que la ville de Lille a émis des bons communaux de circulation et qu'elle consentirait à en mettre à notre disposition jusqu'à concurrence des sommes absolument indispensables pour faire face à nos besoins. Dans cette situation et afin de parer au manque de numéraire qui paralyse nos services, je vous prie de m'autoriser à solliciter de la ville de Lille un prêt de quarante mille francs qui nous serait fait en bons communaux au taux de 2 %, représentant les frais de service pour l'émission.

Pour garantir le remboursement de cette somme, je vous propose de voter dès à présent un emprunt qui serait contracté après la guerre auprès du Crédit Foncier de France, de la Caisse Nationale de retraite pour la vieillesse ou de tout autre établissement prêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à Monsieur le Maire l'autorisation de traiter avec Monsieur le Maire de Lille aux conditions ci-dessus.

Il vote un emprunt de quarante mille francs remboursable en trente ans au taux d'intérêt qui sera pratiqué par les établissements de crédit à l'époque où cet emprunt pourra être contracté.

Il prend en outre l'engagement de voter, pour assurer le service de cet emprunt dont le produit est destiné à rembourser la ville de Lille de ses avances, les centimes additionnels nécessaires pour couvrir l'annuité d'amortissement. Ces centimes dont la quotité sera fixée en temps utile seront mis en recouvrement chaque année pendant trente ans à partir de l'époque de la réalisation de l'emprunt.

Une partie de la somme sera chaque fois reversée au Bureau de Bienfaisance, puis au Bureau de Chômage. Continuant d'assécher les ressources de la commune, les autorités allemandes ne cesseront de réclamer le paiement de contributions, rendant le présent intenable et l'avenir précaire :

Le 28 novembre 1914, *Vu la nécessité de fournir à l'autorité allemande l'impôt de 9.720 francs qu'elle réclame à la commune, et se trouvant dans l'impossibilité de faire face à cette demande, [le Conseil] a jugé bon de prendre sur l'emprunt fait à la ville de Lille la somme demandée pour libérer la commune.*

La lettre qui suit, adressée par les Conseillers Municipaux au Commandant de la place de Provin, est remarquable : les détestables conditions de vie des Provinois y sont décrites ; si le refus de se soumettre à ce nouvel impôt est exprimé avec tact, il l'est néanmoins de manière catégorique.

À Monsieur le Commandant de Place,

Pour faire suite à la demande toujours verbalement de la contribution de 83.110 francs, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour y étudier les questions importantes sur les matières de cette demande.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur le Commandant demande une contribution de 83.110 francs. Le Conseil Municipal ouït l'exposé de Monsieur le Maire. Considérant que la commune se trouve à bout de ressource, et si le Conseil vote de nouveaux crédits, c'est engager l'avenir de la Commune.

Depuis l'occupation, la Commune a payé en 1914-15 une contribution de guerre de 68.040 francs et elle avait toujours pensé qu'aucune autre somme ne serait exigée de nouveau, depuis elle n'a jamais refusé de payer les salaires aux ouvriers travaillant dans les champs, dans les rues, aux travaux des chemins de fer, des ouvrières pour la couture, elle a payé les femmes ouvrant les barrières des chemins de fer, la glace au dépôt des bestiaux. Elle a dû payer pour ces travaux des sommes considérables.

La situation pécuniaire de la Commune est tout à fait précaire, il est aussi inutile de faire appel à la bourse des particuliers car vu la longue durée de la guerre et les exigences de la vie chère, ils ne disposent plus d'argent chez eux, la suppression de leur commerce, de leur industrie depuis octobre 1914, ils ont vu une grande partie de leur matériel et de leur marchandise réquisitionnée par les autorités allemandes. Les cultivateurs, composant la majeure partie de la population, ont perdu leur récolte de 1914, réquisitionnée celle de 1915 et n'ont reçu aucun numéraire pour compenser leurs pertes ; ils ont vu leurs instruments aratoires, leurs voitures, chariots, leurs chevaux, leurs vaches, leurs poules, même une partie de leur denrée réquisitionnée et les bâtiments détériorés.

La Commune n'a reçu elle-même au mois de septembre 1915 qu'une faible quantité de pommes de terre, de 12.750 kilos pour toute la population.

Nous n'avons donc aucun moyen disponible devant nous pour verser le premier acompte, il nous faudrait songer à emprunter cette somme mais les emprunts ne sont pas faciles à réaliser, car n'étant pas fixé sur le sort réservé à la Commune après la guerre, nous ne savons pas si en empruntant tant d'argent sans garantie de personne si cet argent sera remboursé par l'État.

Monsieur le Commandant n'ignore pas les difficultés que nous rencontrons souvent pour satisfaire aux exigences de la situation, alors nous n'hésitons jamais devant les sacrifices pécuniaires pour donner satisfaction.

Le Conseil, après en avoir mûrement étudié la question, regrette pour le moment ne pas pouvoir satisfaire aux exigences demandées et prie Monsieur le Maire de communiquer sa décision à Monsieur le Commandant de Place de Provin.

[Signé :] *Les Conseillers Municipaux.*

Voilà donc une résistance passive bien pensée. Malheureusement, ce courrier, adressé aux autorités allemandes le 8 juillet 1916 et faisant suite à un courrier du 1^{er} juillet précédent, moins explicite mais de même nature et de même conclusion, fut suivi d'une réponse catégorique de l'occupant, terminée ainsi :

Monsieur le Maire de Provin est prié de se conformer à l'ordre ci-inclus.

Kersten, le Commandant de Place

Le Maire et ses Conseillers l'avaient compris, il n'était plus question de tergiverser :

Afin d'éviter à notre population les mesures de rigueur dont elle est menacée, je suis d'avis qu'il y a lieu de payer le montant de l'impôt forcé qui nous est réclamé par l'Autorité allemande.

Ce registre prend fin à la date du 14 novembre 1917. Le suivant commence au 20 janvier 1919 ; peut-être retrouvera-t-on dans un autre dossier les pages manquantes.

L'aviation britannique

Nos alliés n'ont pas l'habitude de mentionner comme nous le nom des « as » qui, à l'instar de nos Guynemer, de nos Nungesser, de nos Navarre, ajoutent sans cesse de nouveaux oiseaux noirs au tableau. Ces « as » existent cependant, et ils ont à leur actif des records superbes. Un pilote de vingt ans, le capitaine Albert Ballou, a descendu 29 avions allemands et 1 drachen. De même que Nungesser, il a détruit trois appareils dans une matinée. Mais, sans nous arrêter à ces prouesses individuelles, consultons les statistiques de l'armée britannique depuis le 12 juillet. La simple lecture des papiers officiels est intéressante.

Au mois de juillet, 46 avions allemands ont été abattus, 16 ont été blessés et aperçus désemparés, 1 a été « tombé » par les batteries anti-aériennes. Le mois d'août a vu la mort de 18 avions allemands, 38 ont été touchés et ont été tombés avec plus ou moins d'avaries, 1 a été abattu à coups de canons. Le mois de septembre a été encore plus brillant. Jusqu'au 27 inclus, 60 appareils ennemis ont été abattus, 60 ont piqué du nez dans les plus fâcheuses conditions, 1 a été victime du tir anti-aérien, et 6 drachen ont été incendiés. Au total, 123 appareils ont été sûrement anéantis et 114 ont subi un sort plus ou moins malheureux, cela en l'espace de douze semaines de combats.

Les bombardiers britanniques ne se sont pas montrés moins actifs que leurs camarades chargés des opérations de chasse et de police du ciel. C'est par tonnes qu'il faut compter les projectiles qu'ils lancent quotidiennement sur le territoire allemand ou occupé par les Allemands. En une seule journée, ils sont, en effet, arrivés à déverser un poids considérable d'explosifs sur les objectifs désignés. Nous ne les suivrons pas dans leurs évolutions de jour et de nuit depuis trois mois. Prenons seulement la période qui va du 19 au 25 septembre. Nous pourrions noter que :

Le 19 septembre : 3 objectifs ont été atteints (dont la gare de Langemark).

20 septembre : 6 objectifs ont été atteints, (dont la gare de Miramont).

21 septembre : 3 objectifs atteints.

22 septembre : 49 objectifs atteints (entre autres la gare de Somain, où un train de munitions sauta, occasionnant des dégâts considérables. Lesbeufs, Le Sars, Havrincourt, Quévrochain, Velu, Berthincourt bombardés).

23 septembre : 24 objectifs atteints (dont un dépôt de munitions à Lens, les gares de Lens, de Lille, de Saint-Sauveur, de Geudencourt, de Comines, de Courtrai, de Fournies, de Quéant, de Douai, de Boisel, les hangars de Zeppelins à Maubeuge, ainsi que les villages de Morval et Le Sars, sur la Somme).

24 septembre : 5 objectifs atteints (la gare de Seclin incendiée).

25 septembre : attaque de Libercourt.

Cette opération mérite une mention spéciale, car elle fut conduite avec autant de science que d'audace. Il s'agissait d'interrompre la circulation sur le chemin de fer de Lille à Douai. Des trains descendant vers le Sud apportaient des réserves en hommes ou des munitions pour la bataille de la Somme. On décida de les attaquer.

Tout d'abord des patrouilles furent envoyées au-dessus des aérodromes de Tourmignies, Phalempin et Provin, pour tenir en respect les aviateurs allemands qui auraient pu gêner les pilotes britanniques chargés de l'attaque. Des bombes dégageant de fortes fumées et aussi, de temps en temps, des obus explosifs furent jetés sur les champs d'aviation ennemis où régna bientôt la plus grande perturbation.

Pendant ce temps, les escadrilles d'attaques avec les avions de chasse protecteurs croisaient dans le ciel, guettant le moment opportun. Le premier train fut vu quittant Libercourt à 1 h. 40 de l'après-midi. Un second train arrivait sur la ligne Hénin-Liélard à Ostricourt, où il devait rejoindre la ligne principale.

Le capitaine C... et son sergent mitrailleur B... descendirent à environ 250 mètres au-dessus du premier train près d'Ostricourt et placèrent heureusement six bombes. La locomotive touchée, sauta hors des rails. Les trois wagons suivants télescopèrent. Les soldats allemands affolés descendirent des voitures et cherchèrent à s'échapper vers Ostricourt et dans la direction d'un bois assez proche. Mais le capitaine C... descendit encore plus bas et mitrailla tout ce monde de belle manière. Dans cette foule désordonnée qu'il était impossible de manquer, les balles portèrent juste. De nombreux tués et blessés restèrent sur le carreau...

Alors arrive le deuxième train, mais, le premier bloquant la voie à la bifurcation, il dut stopper. Le lieutenant W... et son mitrailleur exécutèrent une manœuvre semblable à celle du capitaine C... Trois de leurs bombes tombèrent en plein sur le train, et les troupes allemandes prises, cette fois encore, de panique tentèrent de s'enfuir à travers champs vers Euvin. Poursuivies à coups de mitraillasses, elles furent fort éprouvées. Il n'y eut pas moins d'une centaine de tués et de blessés pour les deux trains.

Les avions d'attaque ne furent pas inquiétés pendant leur besogne. Ils ne reçurent pas un seul coup de fusil (c'est la surprise et la terreur agitaient l'ennemi).

Leurs exploits ne se terminèrent d'ailleurs pas là. A 14 heures, ils s'en prirent à la gare de Libercourt, sur laquelle ils déversèrent 14 obus de 11 livres et 31 obus de 20 livres. Les bâtiments sautèrent et la voie ferrée fut détruite. Plusieurs wagons renversés et brisés l'obstruaient en certains endroits.

Toujours tenus en respect par les patrouilles d'avant-garde, les avions allemands ne parurent point. L'une de ces patrouilles anéantit un des hangars de l'aérodrome de Provin, tandis que celle qui opérait sur Phalempin, provoqua un violent incendie, probablement dans un dépôt de pétrole.

A l'heure indiquée, tous les appareils britanniques rentraient chez eux sains et saufs, après avoir mis en fuite un avion ennemi, qui tout de même avait fini par s'aventurer vers la scène de leurs exploits.

Source gallica.bnf.fr /
Bibliothèque nationale
de France

1919 : Les ruines

Les photographies qui suivent témoignent de la violence qui s'est abattue sur Provin pendant ces années de barbarie.



1919 : Un réquisitoire

Voici quelques extraits publiés en 1919 sous la plume de Maurice Thiéry : son ouvrage est un réquisitoire, une mise en accusation de 240 pages, une description de la vie au quotidien dans les villes et villages du Nord pendant l'occupation (56).

Posez bien en principe que tout ce que vous avez pu entendre dire au sujet des Allemands à Lille est au-dessous de la vérité : ces gens-là sont des bandits, rien que des bandits ! Une chose plus affreuse que tout fut, en 1916, l'enlèvement des jeunes filles sous prétexte de les envoyer coopérer à l'arrière aux travaux agricoles. En pleine nuit, les Boches cernaient un quartier avec des mitrailleuses, puis on barrait les rues. Des sous-officiers pénétraient dans chaque maison, faisaient lever et descendre tout le monde ; un officier passait et désignait celles des femmes qui, sans autre explication devaient immédiatement partir. On devine les scènes déchirantes qui se produisirent, quelles tortures physiques et morales ces malheureuses endurèrent !

Aujourd'hui que la guerre est terminée, que chacun est redevenu libre de dire ce qu'il a vu, entendu, souffert, le monde entier frémira au récit des douleurs, des angoisses, des affronts, des tortures, des infamies qu'ont subis les populations des départements du Nord envahis par les Teutons, dignes descendants des Huns. Et ces guerriers se prétendaient civilisés, quand, pour les motifs les plus futiles, ils pratiquaient la déportation et ne reculaient pas devant la fusillade. On a vu des citoyens lillois et cambrésiens traînés en cellule pour avoir salué, de leurs chapeaux, des soldats français prisonniers qui passaient par leur ville.

Au sujet de Provin, Maurice Thiéry nous livre l'information suivante :

Le curé de Provin, à la tête de soixante-treize de ses paroissiens, et un autre prêtre des faubourgs sud de Lille, ont été exposés comme otages de protection au feu des mitrailleuses françaises.*

Il s'agissait sans doute de l'abbé* Queste, ce que confirme le *Bulletin des régions libérées* du samedi 10 mars 1923 en page 77 : *M. l'abbé Queste (François Xavier), à Provin. Otage et déporté.*

La reconstruction

C'est sous ce nom qu'est désignée la période de quelques années suivant la guerre, pendant laquelle tout ou presque était à refaire. La guerre était terminée, les corps des soldats tombés n'avaient pas tous été retrouvés et inhumés, les Provinois pleuraient également les civils disparus, mais il fallait songer à aller de l'avant.

L'esprit préoccupé, il fallait envisager de surmonter les difficultés matérielles. L'argent manquant, il fallait s'efforcer de survivre et de parvenir à nourrir les enfants.

Un grand nombre de rapports des délibérations du Conseil municipal (198) font état de la reconstruction des bâtiments (voir en particulier les chapitres sur les écoles, la mairie, le bureau de poste, l'église, les rues) mais aussi de l'aide apportée aux habitants. On y retrouve très fréquemment les aides suivantes : assistance aux familles nombreuses, assistance aux vieillards, infirmes, incurables et aliénés, assistance aux femmes en couches, assistance médicale gratuite, assistance aux aveugles, prise en charge d'hospitalisation, allocations journalières pour soutiens de famille, indemnités de vie chère, allocations pour départs à l'armée, secours en nature, secours aux chômeurs, sans oublier le *sou quotidien de poche des hospitalisés*, dont le montant en 1921 a été fixé à 0,25 centimes par jour par le Conseil Général dont la moitié incombe à la commune. Le Bureau de Bienfaisance tourne à plein régime et il arrive que des terrains soient vendus pour procurer l'argent nécessaire. Le 5 juin 1920 est créée une consultation de nourrissons, en avril 1926 le service des layettes : il ne manque pas de cartes postales présentant les mamans et leurs bébés, posant devant les ruines de l'église.

COMITÉ D'ASSISTANCE
DES
RÉGIONS LIBÉRÉES
avec le concours de la C. R. B.

CONSULTATION DE NOURRISSONS
de Provins

Nom, Prénoms : Lecteur Albert

Date de la naissance : 5 Juin 1924

Dates des Visites	Poids	Genre d'Alimentation	Observations diverses

Le 17 mars 1927 deux réservistes de la classe 20 qui doivent accomplir leur période de 25 jours formulent une demande d'allocation militaire, leurs familles n'ayant plus de ressources pendant cette période. Le 23 juillet à la suite du refus d'allocation militaire par l'état, le Conseil décide d'allouer un secours de 50 francs à chaque réserviste effectuant sa période de 25 jours.

L'autre tâche, donc, est celle de la reconstruction des bâtiments, publics ou privés. Il faut héberger les enfants des écoles, le personnel de la mairie, celui du bureau de poste ; on utilisera, en attendant, des baraquements récupérés ou des maisons louées. Il faut reloger les Provinois dont la maison a été détruite ; tant mieux si certains peuvent, aussi en attendant, être reçus dans la famille sinon il reste la solution du baraquement ou de la construction dite semi-provisoire, logements plus ou moins préfabriqués construits en bois et en tôles mis à disposition par l'Administration des Régions Libérées.

Le 21 juillet 1919, il est donné lecture, lors du Conseil municipal, de la *lettre du chef de secteur du STPU [Services des Travaux de Première Urgence] en rapport avec la circulaire ministérielle du 15 juin 1919 du Ministre des régions libérées concernant la construction de maisons provisoires en matériaux durs pour suppléer aux habitations détruites des faits de guerre. Attendu que le nombre d'habitations est trop restreint pour loger la population ; attendu que plusieurs familles évacuées ne peuvent réintégrer leur domicile légal et ne savent où se loger ; considérant qu'un grand nombre de ménages sont forcés d'habiter ensemble, sous le même toit, ce qui est de nature à causer préjudice à la salubrité publique ; attendu que les frais de construction sont à la charge de l'État, [le Conseil] donne un avis favorable pour la construction de vingt maisons provisoires Type N° 1, en matériaux durs, pour servir au logement de personnes n'ayant pas de dommages de guerre à réclamer, dont les habitations ont été détruites ou rendues inhabitables, et s'engage à fournir le terrain destiné à l'emplacement desdites constructions et situé rue Léon Gambetta (198).*

Le 26 novembre 1926 sont achetés cinq baraquements *en très mauvais état, mais pour permettre à [des] familles indigentes d'avoir un abri, car la crise du logement sévit fortement dans la commune.* Le « mais » utilisé dans cette phrase indique clairement la position délicate des Conseillers municipaux ; ces baraquements en très mauvais état, ils le savent bien, devraient être détruits plutôt que réutilisés, mais comment faire lorsque toutes les caisses sont vides et lorsque les subventions, dommages de guerre, tardent à arriver ? Lorsque cela est possible les constructions provisoires sont malgré tout entretenues ; cet extrait daté du 30 du même mois l'atteste :

À propos des *dix-huit maisons semi-provisoires construites par le service de la Reconstitution et situées rue Léon Gambetta à Provin, sur la parcelle de terrain N° 1151 section A [...] il y aurait lieu d'y effectuer d'urgence les travaux nécessaires, tels que pavage, électrification, etc., signalés l'année dernière et dont le montant pourrait s'élever à cent deux mille francs. Il va sans dire que la commune de Provin n'entrera pas dans les dépenses sus-mentionnées, attendu que des frais considérables ont déjà été engagés pour celles-ci pour la construction d'un égout et fils d'eau pour l'évacuation des eaux pluviales et ménagères. En conséquence le Conseil municipal prie Monsieur le Préfet de bien vouloir faire effectuer lesdits travaux d'urgence en y donnant son approbation (198).*

Les cinq baraquements achetés coûtant trop cher en réparations, les maigres loyers ne suffisant pas à couvrir la dépense, le Conseil *décide de céder lesdits baraquements aux occupants.* Le 6 novembre 1931 un terrain détenu par le Bureau de Bienfaisance sera vendu *pour y construire des maisons à bon marché.* Et en juillet 1932 un autre terrain appartenant au Bureau de Bienfaisance sera loti *pour y bâtir des maisons à bon marché à usage d'ouvriers (223).*

Le 27 décembre 1928, le Conseil *remercie la Municipalité Bauvinoise d'avoir songé à faire profiter les habitants de Provin dans leur initiative : [les Provinois qui le désirent sont invités] à faire partie de la Coopérative d'Habitations à bon marché « La Concorde Bauvinoise ».* Et en février 1929 La commune donne sa garantie pour les deux habitants de Provin qui ont adhéré à la Concorde Bauvinoise ainsi que pour ceux qui pourraient y adhérer dans l'avenir. En avril un accord intervient directement entre la Mairie et la Concorde Bauvinoise (223).

Le 30 juillet 1920 Monsieur le Maire donne connaissance d'une lettre de M. Léon Robelin, délégué général de l'Union des Grandes Associations Françaises pour l'Essor National, le priant de répondre à un questionnaire au sujet de l'adoption éventuelle de la commune de Provin comme filleule par une ville de France n'ayant pas été envahie.

Un village, comme beaucoup d'autres, pris en charge par d'autres villages français ayant moins souffert des atrocités de la guerre ! Ce sera chose faite le 7 juin 1921 : Provin sera « adopté » par la commune de Saint-Symphorien : *Cette commune, de concert avec les communes formant le canton de Tours Nord (Indre et Loire) adopte la commune de Provin pour lui venir en aide afin de lui rendre la prospérité d'avant guerre et lui demande en outre quels sont les besoins les plus pressants.*

Monsieur le Maire se mettra en rapport avec Monsieur le Maire de Saint-Symphorien d'abord pour le remercier puis pour convenir d'une aide appropriée.

On connaîtra le 11 janvier 1923 les noms des généreuses communes, à l'occasion de l'utilisation, lors de l'agrandissement du cimetière, d'une partie des *fonds et subventions versés par certaines communes du canton de Tours Nord, Indre et Loire, à la commune de Provin, pour lui rendre sa prospérité et dont le montant total s'élève à la somme de 5302, ^F24* savoir :

Saint Symphorien,

du 14 septembre 1921

1500

La Membrolle (sur Choisille)

du 14 septembre 1921

320

Mettray

du 14 septembre 1921

325

Saint Cyr sur Loire

du 14 septembre 1921

1450

Luynes (orthographié Luygues)

du 13 décembre 1922

670,24

Fondettes

du 13 décembre 1922

1037

Je remercie chaleureusement les secrétaires des mairies citées, leurs archivistes ou associations historiques que je n'ai pas manqué d'interroger à ce sujet et qui se sont empressé(e)s de feuilleter les registres des années concernées.

Le Conseil municipal de Fondettes a pris la décision de parrainage le 20 février 1921 : *Proposition de M. Renault. Quête en faveur de la commune filleule aux assemblées, mariages, fêtes, etc. En principe la commune de Provin (Nord) est adoptée. On fixera une subvention à la session de mai.* Effectivement, le 29 mai, le Conseil municipal vote une imposition extraordinaire de quatre centimes devant produire 1037 f. en vue de venir en aide à la commune de Provin (Nord) (246).

En avril 1921, le Conseil municipal de La Membrolle-sur-Choisille avait également décidé de voter pendant cinq ans quatre centimes additionnels supplémentaires pour aider à reconstituer la commune de Provins (Nord), filleule du canton de Tours-Nord (247).

Il semble que les communes « donatrices » n'avaient pas été bien préparées à cet effort financier et que pour le moins cela avait été décidé sans concertation avec elles, ce qui embarrassait les Conseils municipaux.

La délibération du 10 mars 1921 à Mettray témoigne de l'embarras dans lequel les maires et conseillers se sont trouvés : *Je ne sais pas du tout [dit le maire] ce que les autres communes du canton ont fait en ce qui concerne l'adoption de Provin. [...] Le Conseil municipal regrette qu'aucune indication ne lui soit fournie sur ce qui a pu être fait dans cet ordre d'idée par les fortes communes du canton, St Symphorien, Fondettes notamment. Ces indications auraient été précieuses au Conseil municipal pour le guider. La commune de Mettray se fera un devoir de suivre selon ses ressources et ses moyens l'exemple qui lui sera donné par les fortes communes du canton et ajourne à la session de mai la décision à prendre.* La délibération du 24 avril 1921 précisera qu'une réunion de tous les maires du canton a eu lieu le 16 avril en vue d'étudier ce qu'il conviendrait de faire. [...] *Le Conseil décide d'inscrire au budget de 1922 quatre centimes additionnels pour une durée de cinq ans, en vue de l'adoption de la commune de Provin* (248).

À l'ordre du jour de la réunion du 25 février 1921 à Saint-Symphorien, *l'adoption d'une commune du département du Nord : Sous l'initiative de Mr Raymond Poincaré et de l'Union des Grandes Associations Françaises un grand mouvement se développe dans un grand nombre de communes de France en faveur des communes des départements sinistrés et [Monsieur le Préfet] fait appel à la commune de Saint-Symphorien en lui désignant la commune de Provin (Nord) comme filleule. Cette commune comptait 1944 habitants au moment de la déclaration de guerre et se trouve presque complètement détruite. [...] Un questionnaire rempli par Monsieur le Maire de la commune de Provin [...] donne la situation actuelle de ladite commune.* Le Conseil décide alors d'allouer la somme de 1500 francs à sa filleule (249).

À Saint-Cyr-sur-Loire le Conseil municipal vote, le 26 mai 1921, *quatre centimes additionnels pour venir en aide à la commune de Provin.* L'on trouvera trace de l'inscription d'une subvention jusqu'au budget de 1925 (256).

En dépit des difficultés de tous ordres, les Provinois ne manquent pas non plus de générosité. Dès le 13 novembre 1927 a lieu, comme c'est le cas dans toutes les communes de France, mais dans d'autres pays également, la première vente nationale de timbres au profit de la lutte contre la tuberculose. Les conseillers municipaux, les commerçants, les industriels, les enseignants, les enfants des écoles participent activement à cette œuvre qui perdurera à travers le 20^e siècle. Un secours sollicité par *la Chambre Syndicale ouvrière de Beauvois-Fontaine (Nord) en vue de venir en aide aux familles des ouvriers en grève depuis plusieurs mois* est voté le 4 mars 1930. D'autres aides à des caisses de secours diverses seront décidées au fil des années : en mars 1930 secours aux ouvriers en grève depuis plusieurs mois à Beauvois-Fontaine et *secours extraordinaire* en faveur des sinistrés du Midi, qui *ont subi une effroyable catastrophe* due aux inondations et pour lesquels *une quête à domicile sera organisée dans la commune le dimanche 16 mars* ; quête organisée en novembre 1930 pour les marins sinistrés... (223) En novembre 1949 une aide est versée aux *sinistrés du sud-ouest* qui ont déploré 82 victimes à la suite d'un incendie qui a duré une dizaine de jours. En 1950 le Conseil accorde une subvention à la ville de Cambrai, ravagée par un cyclone le 20 juillet (250). En octobre 1958, une subvention est votée pour les sinistrés du Gard (des crues cévenoles extrêmement destructrices en raison de leur rapidité et donc de leur violence ont submergé routes et ponts, détruit les lignes électriques, mis à terre des forêts entières et provoqué une quarantaine de victimes). En avril 1959, les cyclones, qui représentent une des premières causes de catastrophes naturelles à Madagascar, ont entraîné inondations, épidémies, famine et ont laissé plus de 80 000 personnes sans-abri ; le Conseil est venu en aide aux sinistrés dans la mesure de ses moyens (300). En octobre 1966, la commune a aidé les sinistrés de la Guadeloupe (Un séisme a frappé la Guadeloupe, causant un nombre de tués et de blessés considérable ; le réseau électrique a été détruit, le téléphone fonctionne mal ; les récoltes sont perdues) et les sinistrés des cantons de Cysoing, Pont-à-Marcq, Seclin à la suite des inondations d'Ostricourt. La tornade du 24 juin 1967 (aussi appelée tornade de Pommereuil, du nom de ce village ravagé par des vents soufflant à plus de 200 km/h) nécessitera une intervention en faveur des sinistrés du Cambrésis et de l'Avesnois (302). Plusieurs participations financières à l'édification de monuments commémoratifs sont mentionnées dans le chapitre relatif aux monuments.

Du pain et un curé

La guerre a également frappé le prêtre, lui aussi devenu soldat en dépit de ses convictions. *L'école de la tranchée, complétant la discipline du séminaire, lui a enseigné l'art de se contenter de peu. La pauvreté n'a rien d'effrayant à qui sort de se loger dans un trou de terre. Aucun dénuement n'atteindra plus cette rigueur extrême. Avoir un chez soi, fût-il privé de tout confort, une chambre recueillie, une bibliothèque, un sanctuaire, même dépouillé de son luxe ancien, mais toujours riche de la présence de Dieu, c'est posséder un coin de paradis. [...] Une autre tristesse, plus intime, attend le pasteur au seuil de son bercail. Que demeure-t-il du bien*

si péniblement réalisé avant son départ ? Nos paroisses ont beaucoup souffert en l'absence de leurs gardiens spirituels. [...] Une génération a grandi sans recevoir de formation virile : ni celle du père au foyer, ni celle du prêtre à l'église. [Le prêtre] a vu les dévastations du front : elles n'étaient que ruines matérielles. Ici apparaissent les ravages de la guerre dans le domaine moral : les réparera-t-on aussi aisément ? Les pierres des maisons écroulées, nous les remettons debout. Mais comment redresser les âmes ? Et sans ces fortes vertus familiales raffermies, sur quoi rebâtira-t-on la France ? [Citons] cette parole d'une Lorraine, évacuée de son village en ruines : « Nous rentrerons chez nous quand nous y aurons du pain et un curé ».

L'auteur de ces lignes, l'abbé Thellier de Poncheville (293), insiste donc sur la nécessité de se conformer à un idéal moral. Certains l'ont approché dans la foi ; d'autres dans la fraternité, l'entraide et le partage. Cet idéal permet à celle ou à celui qui a souffert, qui est démun(e), de se transcender : la France est un pays de statues ou de rues rendant hommage à ces femmes et ces hommes qui ont tout donné pour leur pays !

Une aide américaine

Dans l'ouvrage cité ci-dessus, un chapitre est consacré à la générosité du peuple américain. *Les premières églises de New-York furent édifiées grâce aux secours de la France et au zèle de ses missionnaires ; [Monseigneur Hayes, archevêque de New-York, en juin 1919] adjurait l'Amérique de payer sa dette de reconnaissance en secourant, à plus d'un siècle de distance, la France meurtrie.*

L'Œuvre de Secours aux Églises Dévastées de France dressa un état détaillé des églises, presbytères, sacristies, ruinés ou endommagés dans chaque diocèse, le montant approximatif des dégâts, le nombre de prêtres et de fidèles privés de culte, etc. Dans la Liste des Sacristies reconstituées, parmi les 80 paroisses citées pour le seul diocèse de Lille, figure Provin.

Au hasard des délibérations

Par suite de la mauvaise qualité du charbon distribué aux ouvriers des Mines de Lens, les rues de la commune sont devenues un dépotoir de pierres, et à tout instant on y rencontre des tas de pierres sur les trottoirs. [...] Une expertise faite sur un wagon a trouvé 3000 kilos de pierres au minimum. [...] Le Conseil décide d'écrire à Monsieur le Directeur des Mines de Lens pour lui demander d'améliorer la fourniture de ce charbon ou bien alors de faire passer un de ses charretiers pour déblayer les rues de la commune, peut-on lire à la date du 26 novembre 1926. Cette énergie déployée par un Conseil municipal parfois intransigeant pour faire de Provin un village moderne et faciliter la vie de ses concitoyens se manifestera à de nombreuses occasions. En juillet 1927 demande est faite auprès du préfet d'abroger son arrêté en date du 23 avril 1926 et d'autoriser la circulation sur les rives de la Deûle, principalement par les ouvriers se rendant au travail à vélo et les cultivateurs pour se rendre aux champs.

Le même mois, à la suite du refus d'allocation militaire par l'état, le Conseil *décide d'allouer un secours de 50 francs à chaque réserviste effectuant sa période de 25 jours, considérant qu'en raison de la vie chère qui sévit fortement dans notre région, les réservistes qui ont effectué ou effectueront une période d'exercice vont laisser leurs femmes et leurs enfants dans le besoin* (223).

Certaines décisions prises devront par la suite être retouchées en fonction de l'évolution de la situation économique. Le 24 avril 1927, l'optimisme règne : *le chômage étant insignifiant et le travail à peu près normal dans la commune de Provin, [le Conseil] décide que pour le moment il n'y a aucune nécessité d'adhérer au fonds départemental de chômage*. Cet avis sera bientôt tempéré et le 24 février 1931 il faudra bien adhérer au fonds départemental de chômage. À partir de février 1932 les chômeurs seront indemnisés mais devront être employés à divers travaux. Ils participeront ainsi à l'agrandissement du cimetière et à la pose d'une nouvelle clôture. Le 19 octobre 1934 un accord interviendra entre les communes en faveur des chômeurs : la durée minimum de résidence dans la commune pour pouvoir prétendre à une allocation (avec *subventions de l'État et du département*) est réduite de six à trois mois ; en cas de changement de commune, la commune d'origine continuera de verser ce secours jusqu'au terme des trois mois (223).

Malgré les drames vécus pendant la guerre, malgré les difficultés de reconstruction des bâtiments publics et des habitations, malgré des conditions de vie peu clémentes, le village vit. *La fête du quartier du Riez qui existait avant-guerre le dernier dimanche de septembre* est rétablie en septembre 1929 ; c'est grâce à cette fête que les écoliers auront congé le lundi suivant. Le 27 février 1938 il sera décidé que cette fête sera reportée au premier dimanche d'octobre au lieu du 4^e dimanche de septembre (224).

Le 12 septembre 1929, *M. Jean Francki, garagiste rue Nationale à Provin, a fait une demande d'autorisation de débiter sur la voie publique de l'essence par chariot transporteur en face de son garage sis Rue Nationale, Chemin de Grande Communication N°39*. Cette demande sera acceptée. De même que, le 28 mai 1930, celle de M. François Goddaërt souhaitant installer une porcherie, qui *se trouvera à l'extrémité du village sur la route de Provin à Annœullin et éloignée de toute habitation* (223).

Signe de modernité, le 18 mars 1932 le Conseil décide que le 1^{er} octobre la commune prendra possession de portions ménagères pour y établir un terrain de sports. Les portions ménagères concernées seront désaffectées en juillet 1933 ; une rente sera versée aux portionnaires dépossédés (223).

En avril et en août 1936 des parcelles de portions ménagères seront vendues en vue de la construction d'habitations pour ouvriers, *considérant qu'il y a pénurie d'habitations dans la commune, que 25 baraquements malsains et mal aérés existent encore à Provin*. En juin 1937, l'on projette de lotir une parcelle de terrain au lieu-dit *Le Bourg* (224).

La taxe annuelle sur les vélos, instaurée en 1893 est encore en vigueur (jusque 1959) mais le 6 septembre 1937 c'est la taxe sur les chiens qui est augmentée. Elle est de dix francs pour les chiens de première catégorie (*chiens de chasse et de Luxe*) et de six francs pour les chiens de deuxième catégorie (*chiens ratiers et*

de garde) (224). Cette taxe sera à nouveau augmentée le 24 août 1951 et réaménagée le 11 décembre 1959. Elle concernera les chiens d'agrément, chiens de chasse, chiens gardant les troupeaux, chiens de garde, et tous autres chiens ; elle sera deux fois et demie plus élevée pour les chiens d'agrément (300). Elle sera supprimée le 17 décembre 1970 (302).

La lecture des délibérations, si elle renseigne sur la vie du village, rappelle un grand nombre de patronymes. Ce sont ceux des conseillers municipaux, des industriels, des artisans, des commerçants. Parmi ces derniers figurent les noms de plusieurs bouchers : Julien Potteaux, Albert Tailliez, René Mortelecque, Eugène Masselot, Cyrille Masselot ; de quelques chevilleurs : Louis Mortelecque, Jean-Baptiste Mortreux ; de nombreux épiciers : Augustin Potteaux, Antoine Potteaux, Maurice Dewever, Victor Rucquois, Rosa Tailliez, Léon Fourmaux ; d'un tailleur, Jean Baptiste Bocquet ; et aussi les noms de Achille Lamand, débitant de tabac ; Alexandre Héreng, minotier ; Emile Delhay, *horloger et ébéniste* ; Julien Gard, rémouleur ; Louis Menu, quincaillier ; Jules Marcy, cordonnier, rue J. Guesde ; François Demonchy *marchand de beurre*, rue Jules Guesde.

Bien entendu tous n'ont pas été cités dans les comptes-rendus des délibérations du Conseil municipal ; il serait ici impossible d'en dresser une liste exhaustive, un ouvrage complet serait nécessaire –et ô combien captivant.

Tous les faits historiques et les anecdotes rapportés ici sont basés sur des écrits anciens (*reproduits en italique*) et les noms des auteurs, éditeurs, de tous les extraits, cartes, plans, cartes postales, photographies présentés sont référencés clairement dans le fascicule 001. Les mots peu courants (ancien français) y sont aussi expliqués dans leur contexte dans le glossaire ; ces mots sont suivis de *.